



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 12 OCTOBRE 2020
à 14h30

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, MICHAU Gilles.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

Excusé : GABUT Thierry.

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLÉ

En préambule, le Président au nom du Comité adresse son soutien et sa sympathie attristée à Jean-Paul GOUPY et à ses proches pour le décès de sa soeur.

1.1- Informations nationales

1.1.1- Formation des jeunes

Conscient de la complexité de fidéliser les jeunes dans les clubs et d'en attirer de nouveaux, la FFF souhaite mettre en place une expérimentation à l'échelle nationale sur la thématique de la « Place des jeunes dans le club ». Les ligues régionales sont sollicitées pour désigner chacune un district pilote. Celui-ci aura ensuite la charge de choisir en fonction de critères simples 3 clubs et de les accompagner.

Le Bureau donne son accord pour être district pilote et que Laurent MAJCHRZAK soit le technicien référent en charge du dossier.

1.1.2- Subventions FAFA

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a été amené le 4 septembre 2020 à statuer sur le montant des enveloppes allouées aux ligues régionales au titre de la saison 2020/2021. Ainsi, l'enveloppe nationale pour les projets d'équipement et transport se portera à 4 millions d'Euros. L'enveloppe unique réservée à la Ligue Centre-Val de Loire pour la saison 2020/2021 s'élève ainsi à 264 000 € soit 39% du montant alloué en 2019/2020, sous réserve de la révision possible au 31 décembre 2020.

Les dossiers positionnés en liste d'attente à l'issue de la saison dernière en Ligue-Centre Val de Loire représentent quasiment le budget alloué pour cette saison. Il convient de ne plus réceptionner de nouveaux projets dans l'attente d'amélioration budgétaire.

Le Bureau regrette cet ajustement du FAFA, réorienté vers le Fonds de solidarité qui affaiblit considérablement l'aide aux investissements du football amateur.

1.1.3- Fonds de solidarité FFF

Le Bureau constate avec satisfaction que l'ensemble des clubs du District ont répondu favorablement à la sollicitation des instances pour bénéficier des 10 € par licence. Ils bénéficieront du Fonds de solidarité sur leur compte Ligue sous Footclubs.

Concernant le dispositif des dotations en équipements attribués aux clubs de moins de 100 licenciés, quelques clubs ne se sont pas rendus au siège du District pour retirer leurs dus. Les ballons se verront redistribués à d'autres clubs sur des critères qui restent à définir.

1.2- Informations régionales

1.2.1- Discipline

Le Bureau prend note du courriel de la Ligue relatif aux décisions de la Commission Supérieure d'Appel disciplinaire de la FFF. Le barème disciplinaire aggravé ne pouvait pas être adopté et porté à la connaissance des assujettis et des clubs après le 1er juillet 2020. Seul le Comité de Direction (et non le Bureau) de la Ligue-Centre Val de Loire a compétence pour adopter un barème aggravé.

Le Bureau valide que la procédure d'aggravation des sanctions disciplinaires est annulée pour cette présente saison. Elle sera étudiée pour la saison prochaine. Tous les dossiers en Ligue-Centre Val de Loire et district concernés par ce dispositif sont caduques et doivent être réétudiés en première instance disciplinaire. Les dossiers du District concernés sont donc renvoyés devant la Commission départementale de Discipline en vue d'un examen au regard du barème applicable sur le territoire de la Ligue et de ses districts en 2019/2020, à savoir le Barème Fédéral.

1.3- Informations départementales

1.3.1- Statistiques licenciés

Les statistiques des licenciés du District au 7 octobre affichent un recul de 10,3 % par rapport à la saison dernière, en comparaison de date à date. Le plus gros retard apparaît dans la catégorie Football d'Animation avec -20%. Le Bureau souhaite étudier dans les prochaines semaines les raisons d'un tel recul dans les catégories U7, U9 et U11. Il convient de rassurer les familles sur l'encadrement de la pratique dans ces catégories par le protocole sanitaire et la formation des éducateurs et des parents accompagnateurs.

Le Bureau souhaite proposer davantage de modules éducateurs aux clubs.

1.3.2- Social

Christophe BROSSARD informe le Bureau du recrutement d'un Volontaire au District. Il sera chargé du Programme Educatif Fédéral, de la Promotion de l'Arbitrage et de mener à bien un projet « nouvelles pratiques ». Son contrat de 8 mois débute le jeudi 15 octobre.

Il est proposé de fixer sur l'exercice 2020-2021 les jours RTT Employeurs suivants :

- Jeudi 24 décembre 2020
- Lundi 28 décembre 2020
- Mardi 29 décembre 2020
- Mercredi 30 décembre 2020
- Jeudi 31 décembre 2020
- Vendredi 14 mai 2021.

Le Bureau donne son accord.

1.3.3- Vie des clubs

Il est proposé par le Responsable technique d'améliorer les relations entre les clubs phares du département sur les équipes de jeunes et les autres clubs du département sur les équipes de jeunes.

Le Bureau donne son accord. Une réunion sera organisée en invitant les clubs ciblés (présidents et responsable techniques), le Président, le Vice-Président Délégué et les deux techniciens salariés du District. L'objectif sera de garantir une éthique au District et d'assurer un certain équilibre entre les clubs.

1.3.4- Intendance

Le District a reçu un avis favorable de la FFF et du Conseil Régional du Centre pour subventionner en partie l'acquisition d'un troisième véhicule de service 9 places. Le Bureau donne son accord pour passer commande d'un TRANSPORTER de marque Volkswagen auprès du partenaire Garage Intersport.

1.3.5- Sportive

Le District a commandé 50 tablettes F.M.I. pour les proposer aux clubs intéressés. Les tablettes seront revendues à prix coûtant aux clubs candidats.

1.3.6- Appel disciplinaire

Pour cette nouvelle mandature 2020-2024, le Bureau acte que les trois personnes signataires des courriers d'appel : Philippe GALLE, Patrick BASTGEN et Christophe BROSSARD se concerteront à chaque appel disciplinaire émis par un club ou un licencié afin de faire appel général, appel incident ou non au nom du Comité de direction.

1.3.7- Vie des commissions

Le Président présente au Bureau les nouvelles structurations des commissions réglementaires du District : Discipline et Sportive notamment.

Le Bureau propose de désigner Philippe BONNET comme Président de la nouvelle commission Accompagnement des clubs. Celui-ci accepte.

Le Bureau rappelle les modalités de fonctionnement des commissions :

* sollicitation pour abandonner les frais de déplacement en réduction d'impôt pour les personnes imposables.

* déplacement à 0,28 € / km pour les personnes non imposables. Deux règlements annuels par virement bancaire.

* un seul déplacement indemnisé par jour dans le cadre de travaux d'une commission se réunissant au District.

1.3.8- Partenariat équipementier

Un appel d'offres sera lancé auprès des équipementiers intéressés locaux pour fournir en équipements le District sur la mandature 2020-2024. Des rendez-vous sont fixés le jeudi 5 novembre, jour retenu pour le prochain Comité Directeur.

2- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

Le Directeur Administratif informe le Bureau sur les points ci-dessous :

2.1-Ententes des clubs

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes dans les compétitions jeunes et féminines seniors.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 3 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour (licences validées),

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-dessous qu'ils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés. Les équipes peuvent donc perdre par pénalité leurs matchs si des réserves d'avant match sont posées en bonne et due forme. La situation pourra être revue avant le début de la deuxième phase.

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
U15F	Phase 1	BOURGUILLOIS A.F., ST NICOLAS DE B.	BOURGUEILLOIS Ent.2	25 licenciées à BOURGUEILLOIS Ent. 0 licenciée à ST NICOLAS DE B. Avis défavorable. Il faut 2 licenciés pour demander une entente

U13F	Phase 1	TOURS FC, VERETZ-AZAY-LARCAY, VAL DE CHER F.C.	TOURS FC Ent.1	12 licenciés à TOURS FC 1 licenciée à VERETZ 7 licenciés à VAL DE CHER FC Avis défavorable pour VERETZ
U13F	Phase 1	BOURGUILLOIS A.F., ST NICOLAS DE B.	BOURGUEILLOIS Ent.1	13 licenciés à BOURGUEILLOIS 2 licenciés à ST NICOLAS DE B. Avis favorable
U11	Critérium Niv.1	FONDETTES 1, LUYNES 1	LUYNES Ent.1	27 licenciés à FONDETTES 17 licenciés à LUYNES Avis favorable
U11	Critérium Niv.1	LANGAIS-CINQ MARS 1, MAZIERES 1	LANGAIS Ent.1	16 licenciés à LANGAIS 14 licenciés à MAZIERES Avis favorable
U11	Critérium Niv.1	MEMBROLLE-METTRAY 1, ST ANTOINE DU ROCHER 1	MEMBROLLE METTRAY Ent.1	27 licenciés à LA MEMBROLLE-METTRAY. 7 licenciés à ST ANTOINE DU ROCHER. Avis favorable
U11	Critérium Niv.1	MEMBROLLE-METTRAY 2, ST ANTOINE DU ROCHER 2	MEMBROLLE METTRAY Ent.2	27 licenciés à LA MEMBROLLE-METTRAY. 7 licenciés à ST ANTOINE DU ROCHER. Avis favorable
U11	Critérium Niv.1	LATHAMBILLOU 1, PERNAY 1, ST ROCH 1	PERNAY Ent.1	2 licenciés à LATHAMBILLOU. 24 licenciés à PERNAY. 5 licenciés à ST ROCH. Avis favorable
U11	Critérium Niv.2	BOURGUEILLOIS A.F.1, ST NICOLAS DE B.1	BOURGUEILLOIS Ent.1	29 licenciés à BOURGUEILLOIS 5 licenciés à ST NICOLAS DE B. Avis favorable
U11	Critérium Niv.2	BOURGUEILLOIS A.F.2, ST NICOLAS DE B.2	BOURGUEILLOIS Ent.2	29 licenciés à BOURGUEILLOIS 5 licenciés à ST NICOLAS DE B. Avis favorable
U11	Critérium Niv.2	ETOILE VERTE 1, MONTBAZON 1, VILLEPERDUE 1	ETOILE VERTE Ent.1	5 licenciés à ETOILE VERTE 7 licenciés à MONTBAZON. 5 licenciés à VILLEPERDUE. Avis favorable
U11	Critérium Niv.3	ST LAURENT DE LIN 1, VILLIERS AU BOUIN 1	VILLIERS AU BOUIN Ent.1	8 licenciés à ST LAURENT DE LIN 9 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. Avis favorable
U11	Critérium Niv.3	POUZAY 1, RILLY SUR VIENNE, ST EPAIN 1	ST EPAIN Ent.1	2 licenciés à POUZAY 6 licenciés à RILLY s/VIENNE 1 licencié à ST EPAIN. Avis défavorable pour ST EPAIN. Avis favorable pour POUZAY et ST EPAIN
U11	Critérium Niv.3	LANGAIS-CINQ MARS 2, MAZIERES 2	LANGAIS Ent.2	16 licenciés à LANGAIS 14 licenciés à MAZIERES Avis favorable
U11	Critérium Niv.3	FONDETTES 2, LUYNES 2	LUYNES Ent.2	27 licenciés à FONDETTES 17 licenciés à LUYNES Avis favorable
U11	Critérium Niv.3	LATHAMBILLOU 2, PERNAY 2, ST ROCH 2	PERNAY Ent.2	2 licenciés à LATHAMBILLOU. 24 licenciés à PERNAY. 5 licenciés à ST ROCH. Avis favorable
U11	Critérium Niv.3	LATHAMBILLOU 3, PERNAY 3, ST ROCH 3	PERNAY Ent.3	2 licenciés à LATHAMBILLOU. 24 licenciés à PERNAY. 5 licenciés à ST ROCH. Avis favorable.
U11	Critérium Niv.3	BERRY TOURAINE 1, ESVES ST SENOCH 1	BERRY TOURAINE Ent.1	5 licenciés à BERRY TOURAINE 3 licenciés à ESVES ST SENOCH Avis favorable

U11	Critérium Niv.3	DESCARTES 2, LA CELLE ST AVANT 1	DESCARTES Ent.2	14 licenciés à DESCARTES. 4 licenciés à LA CELLE ST AVANT. Avis favorable
U11	Critérium Niv.3	ETOILE VERTE 1, MONTBAZON 1, VILLEPERDUE 1	ETOILE VERTE Ent.1	5 licenciés à ETOILE VERTE 7 licenciés à MONTBAZON. 5 licenciés à VILLEPERDUE. Avis favorable
U11	Phase 1	TOURS BERGEONNERIE, TOURS OLYMPIC	TOURS BERGEONNERIE Ent.	4 licenciés à TOURS BERGEONNERIE. 0 licencié à TOURS OLYMPIC. Avis défavorable. L'équipe ne compte pas assez de joueurs pour engager l'équipe.
U11F	Phase 1	BOURGUEILLOIS A.F.1, ST NICOLAS DE B.1	BOURGUEILLOIS Ent.1	8 licenciées à BOURGUEILLOIS 2 licenciées à ST NICOLAS DE B. Avis favorable
U11F	Phase 1	ST MARTIN LE BEAU, VAL DE CHER, VERETZ	VERETZ Ent.1	0 licenciée à ST MARTIN LE B. 3 licenciées à VAL DE CHER 3 licenciées à VERETZ. Avis défavorable pour ST MARTIN Avis favorable pour ST MARTIN et VERETZ. L'équipe ne compte pas assez de joueurs pour engager l'équipe.
U9	Phase 1	ETOILE VERTE 1, MONTBAZON 1, VILLEPERDUE 1	ETOILE VERTE Ent.1,2,3 et 4	2 licenciés à ETOILE VERTE 12 licenciés à MONTBAZON. 11 licenciés à VILLEPERDUE. Avis favorable.
U9	Phase 1	U.S. ST PIERRE DES C., TOURS ASPO	U.S.ST PIERRE Ent.1,2,3 et 4	29 licenciés à U.S. ST PIERRE DES CORPS 7 licenciés à TOURS ASPO Avis favorable
U9	Phase 1	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT	DESCARTES Ent.1,2,3 et 4	18 licenciés à DESCARTES. 8 licenciés à LA CELLE ST AVANT. Avis favorable
U9	Phase 1	LANGAIS-CINQ MARS, MAZIERES	LANGAIS Ent.1,2,3,4 et 5	32 licenciés à LANGAIS 9 licenciés à MAZIERES Avis favorable
U9	Phase 1	FONDETTES, LUYNES	FONDETTES Ent.1,2 et 3	26 licenciés à FONDETTES 18 licenciés à LUYNES Avis favorable
U9	Phase 1	BOURGUILLOIS A.F., ST NICOLAS DE B.	BOURGUEILLOIS Ent.1,2 et 3	7 licenciés à BOURGUEILLOIS 12 licenciés à ST NICOLAS DE B. Avis favorable
U9	Phase 1	ST LAURENT DE LIN, VILLIERS AU BOUIN	VILLIERS AU BOUIN Ent.1,2 et 3	6 licenciés à ST LAURENT DE LIN 10 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. Avis favorable
U9	Phase 1	POUZAY, RILLY SUR VIENNE, ST EPAIN	ST EPAIN Ent. 1 et 2	0 licencié à POUZAY 2 licenciés à RILLY s/VIENNE 4 licenciés à ST EPAIN. Avis défavorable pour POUZAY. L'effectif de RILLY et ST EPAIN est insuffisant pour engager deux équipes.
U9	Phase 1	LUZILLE, VAL DE CHER	VAL DE CHER Ent.1 et 2	0 licencié à LUZILLE 11 licenciés à VAL DE CHER Avis défavorable. Il faut 2 licenciés pour demander une entente
U9	Phase 1	MONTREUIL DE T., NAZELLES	NAZELLES Ent.1 et 2	21 licenciés à NAZELLES. 2 licenciés à MONTREUIL. Avis favorable

U7	Phase 1	ETOILE VERTE 1, MONTBAZON 1, VILLEPERDUE 1	ETOILE VERTE Ent.1, et 3	8 licenciés à ETOILE VERTE 2 licenciés à MONTBAZON. 4 licenciés à VILLEPERDUE. Avis favorable
U7	Phase 1	U.S. ST PIERRE DES C., TOURS ASPO	U.S.ST PIERRE Ent.1,2,3 et 4	13 licenciés à U.S. ST PIERRE DES CORPS 1 licencié à TOURS ASPO Avis défavorable. Il faut 2 licenciés pour demander une entente
U7	Phase 1	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT	DESCARTES Ent 1 et 2.	6 licenciés à DESCARTES. 1 licencié à LA CELLE ST AVANT. Avis défavorable. Il faut 2 licenciés pour demander une entente
U7	Phase 1	LANGAIS-CINQ MARS, MAZIERES	LANGAIS Ent.1,2 et 3	16 licenciés à LANGAIS 7 licenciés à MAZIERES Avis favorable
U7	Phase 1	FONDETTES, LUYNES	FONDETTES Ent.1 et 2	12 licenciés à FONDETTES 11 licenciés à LUYNES Avis favorable
U7	Phase 1	BOURGUILLOIS A.F., ST NICOLAS DE B.	BOURGUEILLOIS Ent.1 et 2	11 licenciés à BOURGUEILLOIS 7 licenciés à ST NICOLAS DE B. Avis favorable
U7	Phase 1	ST LAURENT DE LIN, VILLIERS AU BOUIN	VILLIERS AU BOUIN Ent. 1	1 licencié à ST LAURENT DE LIN 4 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. Avis défavorable. Il faut 2 licenciés pour demander une entente
U7	Phase 1	POUZAY, RILLY SUR VIENNE, ST EPAIN	ST EPAIN Ent. 1 et 2	0 licencié à POUZAY 3 licenciés à RILLY s/VIENNE 0 licencié à ST EPAIN. Avis défavorable. Il faut 2 licenciés pour demander une entente. L'effectif sur RILLY s/VIENNE ne permet pas d'engager 2 équipes.

2.2-Amendes

- il est proposé d'amender les clubs libres suivants pour leur absence non excusée à l'Assemblée Générale du District du 2 octobre à Parçay-Meslay : MAZIERES DE T., CHARNIZAY-ST FLOVIER, LIGNIERES DE TOURAINE, ST EPAIN, TOURS NIMBA, ANTOGNY LE TILLAC, CHOUZE s/LOIRE, MONTHODON et TOURS TURKS.

Une amende de 90 € leur est infligée, conformément aux tarifs du District.

Les clubs des Nouvelles pratiques absents sont exonérés en raison de leur présence ou de leur absence excusée aux réunions de la Commission de début de saison.

3- TOUR DE TABLE

3.1- Dotations Nike

Philippe BONNET informe le Bureau que la dotation Nike 2020-2021 en ballons a bien été réceptionnée. Il convient de réfléchir dorénavant sur les modalités de distribution de ces ballons.

3.2- Amendes

Philippe BONNET amène un débat sur le délai de transmission de la FMI le dimanche pour les clubs d'accueil. Il est rappelé l'origine de l'horaire (minuit) fixée le dimanche pour clôturer et transmettre la FMI à l'issue de la rencontre.

Le Bureau regrette cet horaire qui paraît être juste dans certains cas (déplacements, synchronisation...).

3.3- Actions citoyennes et sociales

Martine CHEVALLIER informe le Bureau que la crise sanitaire actuelle ne permet pas d'entrevoir dans de bonnes conditions la tenue des événements du District liés aux actions sociales et citoyennes : Stade sans tabac, Gestes qui sauvent, Dons du sang ou Foot Emploi. Il convient de patienter.

3.4- Nouvelles pratiques

Christophe BROSSARD informe le Bureau que dans le cadre de la promotion du futsal, un créneau au gymnase Jules Ferry de la ville de Tours est prévu une fois par mois pour accueillir des rencontres amicales entre non licenciés.

3.5- Promotion de l'arbitrage

Gilles MICHAU informe le Bureau sur les points suivants :

- * la Commission s'est rendue à Preuilly sur Claise pour rencontrer le club local.

- * la Commission se réunit le 20 octobre pour évoquer les actions de la saison, et notamment le programme de recrutement des arbitres.

Philippe GALLE intervient pour signifier que la presse locale a été sollicitée pour rédiger un article sur l'arbitrage et a donné son accord.

3.6- Crise sanitaire

Patrick BASTGEN, référent Covid informe le Bureau qu'il reçoit de nombreux appels téléphoniques liés à des questions sur les cas « contact ». Il rappelle que la composition de la cellule Covid (Patrick BASTGEN, Philippe GALLE, Christophe BROSSARD). Son but est de renforcer l'action du référent Covid et du District et mieux répondre aux difficultés rencontrées dans les clubs. Le problème est de faire face aux problèmes d'accueil des licenciés, accompagnateurs et arbitres dans les clubs du département tout en assurant la pratique dans le respect des règles en vigueur.

3.7- Communication

Christophe BROSSARD informe le Bureau que l'article paru le 4 octobre sur le compte Facebook du District à propos de la Rentrée du foot d'animation a été vu par plus de 6200 personnes : nouveau record.

3.8- Lutte contre les incivilités

Patrick BASTGEN informe le Bureau de la liste des clubs récompensés par le Challenge du Fair-play au titre de la saison 2019-2020. Les dotations du Crédit Agricole seront remises individuellement dans chaque club en présence des élus du Comité du District, d'un représentant de l'agence locale du Crédit Agricole et d'un journaliste de la presse locale.

D1 : FONDETTES.

D2 : GATINE CHOISILLE et VAL DE VIENNE.

D3 : LUYNES, LIGNIERES DE TOURAINE, ST CYR SUR LOIRE.

D4 : ST BENOIT LA FORET, TOURS PORTUGAIS, LOCHES.

D5 : ST ANTOINE DU ROCHER, VERETZ-AZAY-LARCAY.

Féminines D1 et D2 : LA RICHE.

Coup d'éclat : CLERE LES PINS.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président